



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

◆◆◆◆
RECTORAT

◆◆◆◆
LE RECTEUR

Président de l'Assemblée de l'Université

MK/ACS

N° 000 2467

N° UCAD/RECT/SG/DRH

Dakar, le 29 FEB 2020

APPEL A CANDIDATURE **au poste de Directeur de** **l'Ecole Doctorale ARCIV**

Le Recteur, Président de l'Assemblée, relance un appel à candidature pour l'élection du Directeur de l'Ecole doctorale ARCIV conformément à l'arrêté rectoral n° 1338 du 24 juillet 2008 portant création de l'Ecole doctorale « Arts, Cultures, Civilisations ».

Critères de sélection :

Le Directeur est nommé pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois, par le Recteur sur proposition du conseil scientifique et pédagogique de ladite école doctorale.

Il est choisi parmi les professeurs titulaires ou à défaut les professeurs assimilés.

Le collège électoral est constitué par les enseignants-chercheurs et les chercheurs membres du conseil scientifique et pédagogique.

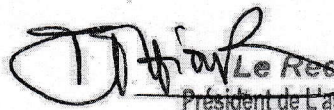
Dossier de candidature :

- Lettre de motivation adressée au Recteur ;
- Curriculum Vitae détaillé, actualisé et signé ;

Dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature devront être déposés sous pli fermé portant la mention « candidature au poste de Directeur de l'Ecole doctorale ARCIV » au plus tard le **10 mars 2020 à 17 h** à l'adresse suivante.

**Secrétariat du Secrétaire général, Université Cheikh Anta Diop de
Dakar, UCAD 3, Allées Eucalyptus Villa 84
Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 15h à 18h**


Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ibrahima THIOUB